



**Fonds AXA**  
pour la Recherche  
Chercher pour protéger

## **Remerciements pour le prix de thèse de Vanessa Mulot**

**Marie-Laure Lambert**

*LIEU – Laboratoire Interdisciplinaire en Environnements et Urbanisme,  
Aix-Marseille Université*



Laboratoire Interdisciplinaire  
Environnements Urbanisme  
Aix-Marseille Université



### **Law research:**

- **Environmental Law and Urban law :**
  - **urban adaptation to climate change : urban planning impacted by sea level rise**
  - **urban planning facing adaptation to urban climate warming**
- **Social and local/regional impacts of evolution of urban policies and new urban trends (cooperative housing, shared housing...)**

**Les risques littoraux  
(submersions marines et érosion côtière):  
un axe de recherche du LIEU**



PIRVE

PROGRAMME  
INTERDISCIPLINAIRE  
DE RECHERCHE VILLE  
ET ENVIRONNEMENT



# *VuLiGAM - Vulnérabilité des systèmes Littoraux d'une Grande Agglomération Méditerranéenne*

*Vulnerability of anthropic and natural habitats on the waterfront – application to Marseille*

**urban adaptation to climate change : urban planning impacted by sea level rise :  
general issues, propositions of legal tools to withdraw vulnerable houses**



**Quels littoraux pour demain ? 2012**  
**Savoirs, pratiques, vision et représentations de l'avenir**

***AlternaLiVE -***  
***Alternatives Littoral Vulnérable***  
***– Elévation du niveau marin***

*Alternatives for development of urban settlements in flood-prone areas (marine submersions, rising sea level)*

**urban adaptation to climate change : urban planning impacted by sea level rise : local application of legal tools proposed to withdraw vulnerable houses (Var et Alpes maritimes)**

## Quels littoraux pour demain ? 2015 Savoirs, pratiques, vision et représentations de l'avenir

### *Définition d'une stratégie de Gestion Partagée des zones à Risques sur la bande des 50 pas géométriques - GesPaR50*

*Vulnerability of housing on the waterfront – application to Guadeloupe*

**urban planning impacted by littoral erosion and sea level rise : local application of legal tools proposed to withdraw vulnerable houses (Guadeloupe)**





Copyright: A Arnaud

***Thèse:***  
***Les submersions marines : nouveaux enjeux,  
nouvelles pratiques juridiques***

***Vanessa Mulot***

**Thèse de doctorat en droit  
Soutenue le 24 mars 2015 à Aix-en-Provence  
Sous la direction de Marie-Laure Lambert**

*La thèse porte sur les moyens juridiques (politiques publiques et régimes assurantiels) existants ou à construire, permettant de réduire la vulnérabilité des biens et des activités humaines aux submersions marines, dans un contexte d'élévation du niveau marin.*



# *Une thèse en droit public et privé*

## **Le rôle des acteurs publics dans la réduction de la vulnérabilité urbaine à la submersion marine**

- outils juridiques mis à la disposition des acteurs publics permettant de contribuer à la réduction de la vulnérabilité humaine à la submersion marine,
- pistes d'amélioration et d'adaptation des outils de planification urbaine aux risques littoraux

## **Le rôle des assureurs dans la réduction de la vulnérabilité urbaine à la submersion marine**

- état des lieux des systèmes indemnitaires français afin de déterminer s'ils sont ou non adaptés aux changements climatiques plus précisément au phénomène d'élévation du niveau marin.
- proposer des pistes de réforme du droit des assurances pour anticiper sur le long terme et faire face aux conséquences du changement climatique

## *L'analyse de dispositifs assurantiels non pérennes sur le long terme*

- Multiplication et renchérissement des dommages aux biens littoraux
- Une évolution du droit imposée par les catastrophes successives: Vaisons la Romaine > fonds Barnier, Xynthia > extension aux submersions marines
- Contexte de l'élévation du niveau marin: aléa assurable ou phénomène ?
  - Une question encore difficile à trancher
  - Référence à l'approche objective en matière de submersions marines
  - Ou raisonnement par assimilation au contrat d'assurance-vie

## *Des propositions d'évolution qui restent à discuter*

- 1) la création d'un nouveau fonds: le fonds d'indemnisation des submersions permanentes abondé par les seuls propriétaires littoraux
- 2) une approche spécifique à la couverture du phénomène d'élévation du niveau marin/des submersions permanentes:
  - le libre choix du propriétaire de rester dans les lieux, au delà d'un certain montant de dégâts sur son habitation
  - assurance jusqu'à la submersion définitive puis indemnisation par le nouveau fonds déduction faite sur la valeur du bien des indemnisation déjà perçues lors des submersions temporaires
  - un contrat d'assurance à durée déterminée
  - le plafonnement des indemnisations

Ces nouveaux outils doivent s'inscrire dans une vision prospective, non plus sur cinq ou dix ans mais sur plusieurs décennies.

## *Où placer le curseur entre solidarité et responsabilisation ?*

Solidarité inconditionnelle ou responsabilisation de l'assuré ? – à modérer au regard des conséquences sociales

- 1) actuellement: assureurs privés + réassurance CCR + Etat en dernier recours, en cas de dépassement des seuils
- 2) Une modulation des primes en fonction de l'ancienneté de l'habitation / et de la connaissance du risque par les nouveaux arrivants
- 3) Une franchise modulée en fonction de l'implication du propriétaire / des acteurs publics dans la prévention
- 4) Lloyds: extension du principe pollueur/payeur par surcoût assurantiel imposé aux activités économiques qui ne limitent pas leurs émissions de GES

## *Conclusion*

Nécessité d'une réflexion collective et d'une collaboration acteurs publics/acteurs privés pour faire face aux conséquences du changement climatique sur l'urbanisme littoral

Incitation par les assureurs à la mise en place des mesures de prévention impulsées par les pouvoirs publics, à travers leurs mécanismes indemnitaires.

Les mesures de prévention et d'indemnisation doivent être cohérentes pour être efficaces.

# Valorisations

## Publications:

- MULOT (V.), « **L'incorporation des terres submergées au domaine public maritime : entre atteinte à la propriété privée et respect de l'intérêt général** » – commentaire d'arrêt CA de Nantes 10 novembre 2009 », *Les annales de la voirie*, n°141 février/mars 2010 "pp. 33-36.

- LAMBERT (M-L.), MULOT (V.), VIGNERON (A-L.), « **Le littoral face aux changements climatiques : la gestion des risques de submersion marine** », revue *Méditerranée (journal of Mediterranean geography)*, n°115-numero special : Rivages méditerranéens : faire reculer la ville, se protéger de la mer, 2010, pp. 131 à 138.

- MULOT (V.) « **Le droit à l'épreuve de la tempête Xynthia** » *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*; Hors série 21, avril 2015

-LAMBERT (M-L.)- « **Le recul stratégique - De l'anticipation nécessaire aux innovations juridiques** », in : ***Droit des risques littoraux et changement climatique - connaissance, anticipation, innovation***, éditions Vertigo 2015

<http://vertigo.revues.org/15740>

## Formations:

-Formation au droit de l'environnement pour la Confédération des Experts fonciers – 5 juin 2016 Aix en Provence

-Formation des fonctionnaires Dreal Paca -Service SCADE- CVRH, *Comment adapter l'aménagement aux risques littoraux ?* 2 avril 2015, Aix-en-Provence

-Cours dans le cadre des Master 2 TEMPRO (Droit de la protection de l'environnement-Territoires méditerranéens, Aix-en-Provence) et GERINAT (Gestion des risques naturels, Marseille)



**Dernier programme de recherches  
en cours: Inégalitto**

**Merci de votre attention**

**[mulot.vanessa@gmail.com](mailto:mulot.vanessa@gmail.com)**

**[ml.lambert@univ-amu.fr](mailto:ml.lambert@univ-amu.fr)**